

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer  
et des collectivités territoriales

## ORDONNANCE

portant répartition des sièges et délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés

-----

### RAPPORT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Monsieur le Président,

Dans ses observations des 15 mai 2003 et 7 juillet 2005 relatives respectivement aux élections législatives de 2002 et aux échéances électorales de 2007, le Conseil constitutionnel a souligné la nécessité de procéder, au regard du principe d'égalité du suffrage, à un remodelage des circonscriptions législatives. Il a notamment considéré que les disparités de représentation résultant du découpage actuel, adopté en 1986 sur le fondement des chiffres de population issus du recensement général de 1982, étaient « peu compatibles avec les dispositions combinées de l'article 6 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 et des articles 3 et 24 de la Constitution », alors même que deux recensements généraux de population étaient intervenus en 1990 et 1999.

En mai 2008, à l'occasion de ses observations relatives aux élections législatives de 2007, le Conseil constitutionnel a réitéré ces remarques et a estimé qu'il était désormais « impératif » de procéder au redécoupage.

Afin de réduire les disparités de représentation ainsi relevées, le Gouvernement a décidé de procéder à un ajustement de la carte des circonscriptions législatives.

Il convenait en outre de créer des circonscriptions pour l'élection des députés représentant les Français établis hors de France, dont l'existence est désormais prévue par l'article 24 de la Constitution tel qu'il résulte de la loi constitutionnelle n° 2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la V<sup>e</sup> République.

Cette création doit se faire sans pour autant augmenter le nombre des députés, que le même article 24 plafonne désormais à 577, soit le nombre arrêté en 1985.

Tel est le double objet de l'ordonnance qui, après avoir été soumise pour avis à la commission prévue par l'article 25 de la Constitution puis au Conseil d'Etat, vous est présentée, le Parlement ayant habilité le Gouvernement à procéder ainsi par la loi n° 2009-39 du 13 janvier 2009 relative à la commission prévue à l'article 25 de la Constitution et à l'élection des députés.

Ce texte, ainsi que l'interprétation qui en a été donnée par le Conseil constitutionnel dans sa décision n° 2008-573 DC du 8 janvier 2009, ont imposé au Gouvernement des principes directeurs encadrant la rédaction de la présente ordonnance. Le Conseil a ainsi notamment considéré que « l'Assemblée nationale, désignée au suffrage universel direct, doit être élue sur des bases essentiellement démographiques selon une répartition des sièges de députés et une délimitation des circonscriptions respectant au mieux l'égalité devant le suffrage ».

Tant la répartition des sièges de députés entre les départements, la Nouvelle-Calédonie, les collectivités d'outre-mer et les circonscriptions législatives des Français établis hors de France que la délimitation des circonscriptions proprement dite respectent ces règles fondamentales.

**1. La nouvelle répartition des sièges respecte le principe de l'égalité démographique entre les départements, les collectivités d'outre-mer et les Français établis hors de France**

La population à prendre en compte est la population municipale, comme le prévoit de façon générale l'article R. 25-1 du code électoral. Elle résulte :

- pour les départements de métropole et d'outre-mer, comme pour les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon, des chiffres de population au 1<sup>er</sup> janvier 2006, authentifiés par le décret n° 2008-1477 du 30 décembre 2008 ;

- pour la Nouvelle-Calédonie et les autres collectivités d'outre-mer, des derniers chiffres de population authentifiés dans les décrets n° 2005-807 du 18 juillet 2005 (Nouvelle-Calédonie), n° 2007-1885 du 26 décembre 2007 (Mayotte), n° 2007-1886 du 26 décembre 2007 (Polynésie française) et n° 2009-9 du 5 janvier 2009 (Wallis et Futuna) ;

- et pour les Français établis hors de France, du nombre d'immatriculés au registre des Français établis hors de France, tels qu'ils étaient enregistrés à la même date du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

L'article LO. 119 du code électoral, dans sa rédaction issue de la loi organique n° 2009-38 du 13 janvier 2009 portant application de l'article 25 de la Constitution, a fixé le nombre de sièges de députés à 577, soit le nombre maximum prévu par la Constitution. Le tableau n° 1 annexé à l'ordonnance procède à la répartition de ces 577 sièges de députés élus dans les départements, la Nouvelle-Calédonie, les collectivités d'outre-mer et par les Français établis hors de France.

Conformément à la jurisprudence du Conseil constitutionnel sur la représentation à l'Assemblée nationale des collectivités d'outre-mer à faible population, un député sera élu à Saint-Pierre-et-Miquelon et dans les îles Wallis et Futuna, ces deux archipels étant très éloignés de toute autre terre française. En revanche, les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, très rapprochées l'une de l'autre, constitueront une seule et même circonscription pour l'élection d'un député.

Les 574 autres sièges sont répartis entre les départements, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Mayotte et les circonscriptions législatives des Français établis hors de France, en fonction de leur population, selon la méthode de la tranche. Cette méthode, utilisée depuis la III<sup>e</sup> République, a été retenue lors des deux réformes électorales de 1985 et 1986, comme pour la répartition des sièges de sénateurs : au-delà de la tradition républicaine, elle a un plus faible impact sur la situation actuelle que les autres méthodes de répartition, ce qui paraît adapté s'agissant d'une habilitation à procéder à un simple ajustement et non pas à une véritable refonte de la carte électorale.

En application de cette méthode, qui a fait l'objet d'un avis favorable de la commission, un siège est attribué par tranche ou fraction de tranche de 125 000 habitants. Conformément à la décision du Conseil constitutionnel déjà citée, un seul siège est attribué aux départements de la Lozère et de la Creuse, qui avaient pu, en 1985 et 1986, bénéficier d'une dérogation à l'application stricte de la méthode de répartition mais dont la population n'atteint pas le seuil donnant droit à deux députés.

Le même calcul conduit à la création de onze circonscriptions destinées à assurer la représentation des Français établis hors de France.

Au total, le nombre de sièges est diminué dans 27 départements (qui perdront ensemble 33 circonscriptions) et il est augmenté dans 15 départements (qui gagneront ensemble 19 circonscriptions), ainsi que dans quatre collectivités d'outre-mer.

## **2. La nouvelle délimitation des circonscriptions permet de réduire substantiellement les disparités de représentation au sein de chaque département**

De nouvelles circonscriptions sont délimitées dans les départements et les collectivités d'outre-mer qui ont, soit perdu une, deux ou trois circonscriptions, soit en ont gagné une ou deux : ce « redécoupage » concerne 42 départements et 3 collectivités d'outre-mer.

Il en est de même, après adoption des propositions de la commission, dans 25 autres départements de métropole et d'outre-mer, dont les inégalités de population apparues entre les circonscriptions doivent être réduites, et qui font l'objet d'un simple « remodelage ».

Le parti initial retenu dans les départements à nombre de sièges inchangé était en effet, conformément à la délégation donnée par le Parlement et aux engagements pris devant lui lors du vote de la loi d'habilitation, de ne pas modifier la carte des circonscriptions lorsque la population de celles-ci ne s'écarte pas de plus ou moins 20 % par rapport à la population moyenne départementale, limite qui avait déjà été retenue en 1986. Le Gouvernement a modifié son projet dans treize de ces départements pour tenir compte des avis exprimés par la commission puis par le Conseil d'Etat.

C'est le même souci de ne pas refaire l'ensemble de la carte électorale qui conduit à ne pas modifier, dans les départements dont le nombre des députés varie, les circonscriptions qui n'ont pas à l'être.

Ces opérations conduisent à conserver 238 circonscriptions dans leurs limites actuelles et à modifier les tableaux n° 1 et n° 1 bis annexés au code électoral conformément aux tableaux n° 2 et n° 3 joints à l'ordonnance.

Les critères de délimitation fixés par la loi et le Conseil constitutionnel ont été scrupuleusement respectés :

- les écarts de population entre les circonscriptions passent, si l'on exclut les petites collectivités d'outre-mer, d'un rapport de 1 à 6 (de 35 794 habitants pour la 2<sup>nd</sup>e circonscription de la Lozère à 213 421 habitants pour la 6<sup>ème</sup> circonscription du Var) à un rapport de 1 à 2,4 (de 60 903 habitants pour la 2<sup>ème</sup> circonscription des Hautes-Alpes à 146 025 habitants pour la 6<sup>ème</sup> circonscription de la Seine-Maritime) : le progrès est notable par rapport à 1986, où les populations variaient de 34 485 à 123 765 habitants. De plus, aucune circonscription ne s'écarte en population de plus de 17,5 % de la moyenne départementale, contre 7 avec le découpage de 1986. La nouvelle délimitation apporte donc sur ces deux plans une amélioration substantielle. La limite de + ou - 20 % n'est franchie que pour les circonscriptions des Français de l'étranger, ce que le Conseil constitutionnel a expressément autorisé ;

- la continuité des circonscriptions : les solutions retenues sur ce point en 1986 ont été maintenues (sauf pour le département des Yvelines, où une amélioration a été apportée à l'ancien tracé de la 1<sup>ère</sup> circonscription) et les exceptions peuvent être justifiées, au cas par cas, par l'existence d'enclaves départementales (enclave du département du Nord dans le Pas-de-Calais, enclave du département des Hautes-Pyrénées dans les Pyrénées-Atlantiques, enclave du département de Vaucluse dans la Drôme) ou par des considérations géographiques ;

- l'unité des cantons : les cantons présentant une solution de continuité ont été soit inclus dans une seule circonscription, soit répartis conformément à leur discontinuité. Si l'on excepte la ville de Marseille où la règle n'était pas imposée, moins d'un quart des cantons de plus de 40 000 habitants ont été découpés, l'objectif étant de réduire les écarts démographiques entre des circonscriptions voisines. Les 52 circonscriptions d'élection des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger ont toutes été intégralement incluses dans une même circonscription ;

- l'unité des communes : conformément aux dispositions législatives, plusieurs communes de moins de 5 000 habitants ont été réunifiées au sein d'une même circonscription, deux d'entre elles ayant conduit à des remodelages de circonscriptions pour cette seule raison (dans l'Isère pour la commune de Chamrousse et dans l'Yonne pour celle de Monéteau).

Par ailleurs, un remodelage marginal affecte le département de la Meuse, afin de mettre en conformité le découpage cantonal et le découpage des circonscriptions législatives à la suite du rattachement de la commune de Han-devant-Pierrepont (127 habitants) au département de la Meurthe-et-Moselle (canton de Longuyon) par le décret n° 96-709 du 9 août 1996.

Enfin, la délimitation des onze circonscriptions pour l'élection des députés représentant les Français établis hors de France, qui a fait l'objet d'un avis favorable de la commission et du Conseil d'Etat, est précisée dans le nouveau tableau n° 1 ter annexé au code électoral, conformément au tableau n° 4 joint à l'ordonnance.

Tel est l'objet de la présente ordonnance que nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre profond respect.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer  
et des collectivités territoriales

**ORDONNANCE n° du**

portant répartition des sièges et délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés

-----

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

SUR le rapport du Premier ministre et du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,

VU la Constitution, notamment ses articles 3, 24, 25 et 38 ;

VU le code électoral, notamment ses articles LO. 119 et L. 125 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 modifiée relative à l'Assemblée des Français de l'étranger, notamment son article 3 ;

VU la loi n° 86-825 du 11 juillet 1986 modifiée relative à l'élection des députés et autorisant le Gouvernement à délimiter par ordonnance les circonscriptions électorales ;

VU la loi n° 2009-39 du 13 janvier 2009 relative à la commission prévue à l'article 25 de la Constitution et à l'élection des députés, notamment son article 2 ;

VU le décret n° 2003-1377 du 31 décembre 2003 modifié relatif à l'inscription au registre des Français établis hors de France, ensemble le registre mondial des Français établis hors de France établi au 1<sup>er</sup> janvier 2006 ;

VU le décret n° 2005-807 du 18 juillet 2005 authentifiant les résultats du recensement de la population effectué en Nouvelle-Calédonie au cours de l'année 2004 ;

VU le décret n° 2007-1885 du 26 décembre 2007 authentifiant les résultats du recensement de la population effectué à Mayotte en 2007 ;

VU le décret n° 2007-1886 du 26 décembre 2007 authentifiant les résultats du recensement de la population effectué en Polynésie française en 2007 ;

VU le décret n° 2008-1477 du 30 décembre 2008 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

VU le décret n° 2009-9 du 5 janvier 2009 authentifiant les résultats du recensement de la population effectué dans les îles Wallis et Futuna en 2008 ;

VU l'avis des 23 et 30 juin 2009 de la commission prévue à l'article 25 de la Constitution publié au *Journal officiel* de la République française des 27 juin et 3 juillet 2009 ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

Le conseil des ministres entendu,

## **ORDONNE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Le tableau annexé à la loi du 11 juillet 1986 susvisée, répartissant les sièges de députés élus dans les départements, est modifié conformément au tableau n° 1 annexé à la présente ordonnance.

### **Article 2**

I. - Le tableau n° 1 annexé au code électoral en application de l'article L. 125 du même code est modifié conformément au tableau n° 2 annexé à la présente ordonnance.

II. - Le tableau n° 1 *bis* annexé au code électoral en application de l'article L. 125 du même code est modifié conformément au tableau n° 3 annexé à la présente ordonnance.

III. - Le tableau n° 1 *ter* annexé au code électoral en application de l'article L. 125 du même code est établi conformément au tableau n° 4 annexé à la présente ordonnance.

### **Article 3**

Les limites des cantons, des communes, des arrondissements et quartiers municipaux et des circonscriptions électorales relatives à l'Assemblée des Français de l'étranger auxquels se réfèrent les tableaux annexés à la présente ordonnance sont celles qui résultent des dispositions en vigueur à la date de sa publication.

**Article 4**

Le Premier ministre, le ministre des affaires étrangères et européennes, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et le secrétaire d'Etat à l'intérieur et aux collectivités territoriales sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente ordonnance, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le

**PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE :**  
**LE PREMIER MINISTRE,**

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer  
et des collectivités territoriales,

Le ministre des affaires étrangères  
et européennes,

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur  
et aux collectivités territoriales,



## ANNEXES

## TABLEAU N°1

*Nombre de circonscriptions dans les départements, la Nouvelle-Calédonie, les collectivités d'outre-mer régies par l'article 74 de la Constitution, et des Français établis hors de France*

(Élection des députés)

DEPARTEMENT	NOMBRE DE CIRCONSCRIPTIONS
Ain	5
Aisne	Sans changement
Allier	3
Alpes-de-Haute-Provence	Sans changement
Hautes-Alpes	Sans changement
Alpes-Maritimes	Sans changement
Ardèche	Sans changement
Ardennes	Sans changement
Ariège	Sans changement
Aube	Sans changement
Aude	Sans changement
Aveyron	Sans changement
Territoire de Belfort	Sans changement
Bouches-du-Rhône	Sans changement
Calvados	Sans changement
Cantal	Sans changement
Charente	3
Charente-Maritime	Sans changement
Cher	Sans changement
Corrèze	2
Corse-du-Sud	Sans changement
Haute-Corse	Sans changement
Côte-d'Or	Sans changement
Côtes-d'Armor	Sans changement
Creuse	1
Dordogne	Sans changement
Doubs	Sans changement
Drôme	Sans changement
Essonne	Sans changement
Eure	Sans changement
Eure-et-Loir	Sans changement
Finistère	Sans changement
Gard	6
Haute-Garonne	10
Gers	Sans changement
Gironde	12
Guadeloupe	Sans changement
Guyane	Sans changement
Hérault	9

Ille-et-Vilaine	8
Indre	2
Indre-et-Loire	Sans changement
Isère	10
Jura	Sans changement
Landes	Sans changement
La Réunion	7
Loir-et-Cher	Sans changement
Loire	6
Haute-Loire	Sans changement
Loire-Atlantique	Sans changement
Loiret	6
Lot	Sans changement
Lot-et-Garonne	Sans changement
Lozère	1
Maine-et-Loire	Sans changement
Manche	4
Marne	5
Martinique	Sans changement
Haute-Marne	Sans changement
Mayenne	Sans changement
Meurthe-et-Moselle	6
Meuse	Sans changement
Morbihan	Sans changement
Moselle	9
Nièvre	2
Nord	21
Oise	Sans changement
Orne	Sans changement
Paris	18
Pas-de-Calais	12
Puy-de-Dôme	5
Pyrénées-Atlantiques	Sans changement
Hautes-Pyrénées	2
Pyrénées-Orientales	Sans changement
Bas-Rhin	Sans changement
Haut-Rhin	6
Rhône	Sans changement
Haute-Saône	2
Saône-et-Loire	5
Sarthe	Sans changement
Savoie	4
Haute-Savoie	6
Hauts-de-Seine	Sans changement
Seine-Maritime	10
Seine-et-Marne	11
Seine-Saint-Denis	12
Deux-Sèvres	3
Somme	5

Tarn	3
Tarn-et-Garonne	Sans changement
Val-de-Marne	11
Val-d'Oise	10
Var	8
Vaucluse	5
Vendée	Sans changement
Vienne	Sans changement
Haute-Vienne	3
Vosges	Sans changement
Yonne	Sans changement
Yvelines	Sans changement
<b>NOUVELLE-CALEDONIE ET COLLECTIVITES D'OUTRE-MER</b>	<b>NOMBRE DE CIRCONSCRIPTIONS</b>
Nouvelle-Calédonie	2
Polynésie française	3
Iles Wallis et Futuna	1
Mayotte	2
Saint-Barthélemy et Saint-Martin	1
Saint-Pierre-et-Miquelon	1
<b>AUTRES CIRCONSCRIPTIONS</b>	<b>NOMBRE DE CIRCONSCRIPTIONS</b>
Français établis hors de France	11

**TABLEAU N° 2**

« Tableau n°1

*Tableau des circonscriptions électorales des départements*

(Election des députés)

<b>DEPARTEMENTS</b>	<b>COMPOSITION</b>
<b>Ain</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription .....	Cantons de : Bourg-en-Bresse Est, Bourg-en-Bresse Nord-Centre, Ceyzériat, Coligny, Montrevel-en-Bresse, Pont-d'Ain, Pont-de-Vaux, Saint-Trivier-de-Courtes, Treffort-Cuisiat, Viriat
2 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Lagnieu, Méximieux, Miribel, Montluel, Reyrieux, Trévoux
3 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Bellegarde-sur-Valserine, Belley, Collonges, Ferney-Voltaire, Gex, Seyssel
4 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Bâgé-le-Châtel, Bourg-en-Bresse Sud, Chalamont, Châtillon-sur-Chalaronne, Péronnas, Pont-de-Veyle, Saint-Trivier-sur-Moignans, Thoissey, Villars-les-Dombes
5 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Ambérieu-en-Bugey, Brénod, Champagne-en-Valromey, Hauteville-Lompnes, Iznore, Lhuis, Nantua, Oyonnax Nord, Oyonnax Sud, Poncin, Saint-Rambert-en-Bugey, Virieu-le-Grand
<b>Aisne</b>	Sans changement
<b>Allier</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription .....	Cantons de : Bourbon-L'Archambault, Chevagnes, Chantelle, Dompierre-sur-Besbre, Le Montet, Lurcy-Lévis, Moulins Ouest, Moulins Sud, Neuilly-le-Réal, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Souvigny, Varennes-sur-Allier, Yzeure
2 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Cérilly, Commentry, Domérat-Montluçon-Nord-Ouest, Ebreuil, Hérisson, Huriel, Marcillat-en-Combraille, Montluçon Est, Montluçon-Nord Est, Montluçon Ouest, Montluçon Sud, Montmarault
3 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Cusset Nord, Cusset Sud, Le Donjon, Escuroles, Gannat, Jaligny-sur-Besbre, Lapalisse, Le Mayet-de-Montagne, Vichy Nord, Vichy Sud
<b>Alpes de Haute-Provence</b>	Sans changement
<b>Hautes-Alpes</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription .....	Cantons de : Aspres-sur-Buëch, Barceillonnette, La Bâtie-Neuve, Gap Campagne, Gap Centre, Gap Nord-Est, Gap Nord-Ouest, Gap Sud-Est, Gap Sud-Ouest, Laragne-Monteglin, Orpierre, Ribiers, Rosans, Saint-Etienne-en-Dévoluy, Serres, Tallard, Veynes

2 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Aiguilles, L'Argentière-la-Bessée, Briançon Nord, Briançon Sud, Chorges, Embrun, La Grave, Guillestre, Le Monétier-les-Bains, Orcières, Saint-Bonnet, Saint-Firmin, Savines-le-Lac-
<b>Alpes-Maritimes</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription.....	Cantons de : Nice I, Nice II, Nice III, Nice IV, Nice VIII, Nice XII
2 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Carros, Coursegoules, Guillaumes, Grasse-Nord, Puget-Théniers, Roquesteron, Saint-Auban, Saint-Vallier-de-Thiery, Vence, Villars-sur-Var
3 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Nice V, Nice VI, Nice VII, Nice XI, Nice XIII
4 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Beausoleil, Breil-sur-Roya, Contes, L'Escarène, Menton Est, Menton Ouest, Sospel, Tende, Villefranche-sur-Mer
5 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Lantosque, Levens, Nice IX, Nice X, Nice XIV, Roquebillière, Saint-Etienne-de-Tinée, Saint-Martin-Vésubie, Saint-Sauveur-sur-Tinée
6 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Cagnes-sur-Mer-Centre, Cagnes-sur-Mer-Ouest, Saint-Laurent-du-Var-Cagnes-sur-Mer-Est
7 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Antibes-Biot, Antibes Centre, Le Bar-sur-Loup, Vallauris-Antibes Ouest (partie de la commune d'Antibes comprise dans ce canton et partie de la commune de Vallauris située au sud d'une ligne définie, à partir de la limite de la commune de Cannes, par l'axe des voies ci-après : le boulevard de la Batterie, le boulevard Grandjean, le boulevard des Glaïeuls, le boulevard des Horizons, l'avenue Georges Clémenceau, la montée des Mauruches, le chemin Lintier, le chemin des Clos, le Chemin de Notre Dame, le Chemin du Devens puis une ligne continuant l'axe du Chemin du Devens jusqu'à la limite de la commune d'Antibes)
8 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Cannes Centre, Cannes Est, Mandelieu-Cannes Ouest, Vallauris-Antibes Ouest (partie non comprise dans la 7 <sup>ème</sup> circonscription)
9 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Le Cannet, Grasse Sud, Mougins
<b>Ardèche</b>	Sans changement
<b>Ardennes</b>	Sans changement
<b>Ariège</b>	Sans changement
<b>Aube</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription .....	Cantons de : Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Aube, Brienne-le-Château, Chavanges, Essoyes, Méry-sur-Seine, Piney, Ramerupt, Soulaines-Dhuys, Troyes I, Troyes II, Vendevre-sur-Barse
2 <sup>ème</sup> circonscription .....	Sans changement
3 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : La Chapelle-Saint-Luc, Marcilly-le-Hayer, Nogent-sur-Seine, Romilly-sur-Seine I, Romilly-sur-Seine II, Sainte-Savine, Troyes III, Troyes IV, Villenauxe-la-Grande

<b>Aude</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription .....	Cantons de : Capendu, Carcassonne I, Carcassonne II Nord, Carcassonne III, Conques-sur-Orbiel, Durban-Corbières, Ginestas, Lézignan-Corbières, Mas-Cabardès, Peyriac-Minervois
2 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Coursan, Narbonne Est, Narbonne Ouest, Narbonne Sud, Sigean
3 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Alaigne, Alzonne, Axat, Belcaire, Belpech, Carcassonne II Sud, Castelnaudary Nord, Castelnaudary Sud, Chalabre, Couiza, Fanjeaux, Lagrasse, Limoux, Montréal, Mouthoumet, Quillan, Saint-Hilaire, Saissac, Salles-sur-l'Hers, Tuchan
<b>Aveyron</b>	Sans changement
<b>Bouches-du-Rhône</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription.....	Partie du 10 <sup>ème</sup> arrondissement municipal située au nord d'une ligne définie par l'axe des voies ci-après, à partir de la limite du 5 <sup>ème</sup> arrondissement municipal de Marseille : boulevard Jean Moulin, avenue de la Timone, voie de chemin de fer, autoroute Est A50, rue d'André Bardon, avenue Florian, Lit de l'Huveaune vers l'amont, traverse de la Roue, place Guy Duran, rue Pierre Doize, chemin des Prud'hommes, boulevard Général Mangin, résidence Lycée Est incluse, chemin de la Valbarelle à Saint Marcel jusqu'en limite du 11 <sup>ème</sup> arrondissement municipal ; 11 <sup>ème</sup> arrondissement municipal ; partie du 12 <sup>ème</sup> arrondissement municipal située au sud d'une ligne définie par l'axe des voies ci-après, à partir de la limite du 4 <sup>ème</sup> arrondissement : avenue de Montolivet, boulevard Gillet, boulevard Louis Mazaudier, avenue des Félibres, rue de l'Aiguillette, rue Charles Kaddouz jusqu'en limite du 13 <sup>ème</sup> arrondissement municipal
2 <sup>ème</sup> circonscription.....	7 <sup>ème</sup> arrondissement municipal ; 8 <sup>ème</sup> arrondissement municipal
3 <sup>ème</sup> circonscription.....	Partie du 12 <sup>ème</sup> arrondissement municipal non comprise dans la 1 <sup>ère</sup> circonscription ; 13 <sup>ème</sup> arrondissement municipal ; partie du 14 <sup>ème</sup> arrondissement municipal située à l'Est d'une ligne définie par les voies ci-après, à partir de la limite du 3 <sup>ème</sup> arrondissement municipal : rue des Frères Cubbedu, boulevard Paul Arène, rue de la Carrière, boulevard Kraemer, rue Richard, boulevard Charles Moretti (« Les Eglantines » inclus), traverse des Rosiers (« Les Rosiers » inclus), chemin de Sainte Marthe, boulevard de la Bougie, boulevard Louis Villecroze, avenue Claude Monet, avenue Prosper Mérimée, avenue Alexandre Ansaldi, boulevard Anatole de la Forge, chemin de Saint Joseph à Sainte Marthe, boulevard Roland Dorgeles jusqu'à la limite du 15 <sup>ème</sup> arrondissement municipal

4 <sup>ème</sup> circonscription.....	1 <sup>er</sup> arrondissement municipal ; 2 <sup>ème</sup> arrondissement municipal ; 3 <sup>ème</sup> arrondissement municipal ; partie du 5 <sup>ème</sup> arrondissement municipal située à l'ouest d'une ligne définie depuis la limite du 4 <sup>ème</sup> arrondissement municipal, par l'axe des voies ci-après : rue du Progrès, rue Benoît Malon, rue Vitalis, rue Saint-Pierre jusqu'à la limite du 6 <sup>ème</sup> arrondissement municipal ; partie du 6 <sup>ème</sup> arrondissement municipal située à l'est d'une ligne définie par l'axe des voies ci-après, à partir de la limite du 1 <sup>er</sup> arrondissement municipal : rue de Rome, boulevard Louis Salvator, rue des Bergers, rue de Lodi, boulevard Baille jusqu'à la limite du 5 <sup>ème</sup> arrondissement municipal
5 <sup>ème</sup> circonscription.....	4 <sup>ème</sup> arrondissement municipal ; partie du 5 <sup>ème</sup> arrondissement municipal non comprise dans la 4 <sup>ème</sup> circonscription ; partie du 6 <sup>ème</sup> arrondissement municipal non comprise dans la 4 <sup>ème</sup> circonscription
6 <sup>ème</sup> circonscription.....	9 <sup>ème</sup> arrondissement municipal ; partie du 10 <sup>ème</sup> arrondissement municipal non comprise dans la 1 <sup>ère</sup> circonscription
7 <sup>ème</sup> circonscription.....	Partie du 14 <sup>ème</sup> arrondissement municipal non comprise dans la 3 <sup>ème</sup> circonscription ; 15 <sup>ème</sup> arrondissement municipal ; 16 <sup>ème</sup> arrondissement municipal
8 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Berre-L'Etang, Péliganne, Salon-de-Provence
9 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Aubagne Est, Aubagne Ouest, La Ciotat
10 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Allauch, Gardanne, Roquevaire Commune de Meyreuil
11 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Aix-en-Provence Nord-Est (partie comprenant la portion de territoire de la commune d'Aix-en-Provence délimitée, au nord, par la voie ferrée entre le passage à niveau de la Calade et la limite de la commune de Venelles, à l'est, par la limite de la commune de Venelles, l'autoroute A51, la route de Sisteron, l'ancienne route des Alpes jusqu'à la limite du canton d'Aix-en-Provence Centre, au sud, par la limite du canton d'Aix-en-Provence Centre, à l'ouest, par la limite du canton d'Aix-en-Provence Sud-Ouest), Aix-en-Provence Sud-Ouest (moins la commune de Meyreuil), Les Pennes-Mirabeau
12 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Châteauneuf-Côte-Bleue, Marignane, Vitrolles
13 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Istres Sud, Martigues Est, Martigues Ouest, Port-Saint-Louis-du-Rhône
14 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Aix-en-Provence Centre, Aix-en-Provence Nord-Est (partie non comprise dans la 11 <sup>ème</sup> circonscription), Peyrolles-en-Provence, Trets
15 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Châteaurenard, Eyguières, Lambesc, Orgon, Saint-Rémy-de-Provence
16 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Arles Est, Arles Ouest, Istres Nord, Saintes-Maries-de-la-Mer, Tarascon

<b>Calvados</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription .....	Sans changement
2 <sup>ème</sup> circonscription .....	Sans changement
3 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Bretteville-sur-Laize, Cambremer, Falaise-Nord, Falaise-Sud, Lisieux II, Lisieux III, Livarot, Mézidon-Canon, Morteaux-Couliboeuf, Orbec, Saint-Pierre-sur-Dives Commune de Lisieux (partie comprise dans le canton de Lisieux I)
4 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Blangy-le-Château, Cabourg, Dozulé, Honfleur, Lisieux I (moins la commune de Lisieux), Ouistreham, Pont-l'Evêque, Trouville-sur-Mer
5 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Balleroy, Bayeux, Caumont-l'Eventé, Creully, Douvres-la-Délivrande, Isigny-sur-Mer, Ryes, Trévières
6 <sup>ème</sup> circonscription .....	Sans changement
<b>Cantal</b>	Sans changement
<b>Charente</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription .....	Cantons de : Angoulême Est, Angoulême Nord, Angoulême Ouest, Le Gond-Pontouvre, La Couronne, Ruelle-sur-Touvre, Soyaux
2 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Aubeterre-sur-Dronne, Baignes-Sainte-Radegonde, Barbezieux-Saint-Hilaire, Blanzac-Porcheresse, Brossac, Chalais, Chateaufort-sur-Charente, Cognac Nord, Cognac Sud, Jarnac, Montmoreau-Saint-Cybard, Segonzac, Villebois-Lavalette
3 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Aigre, Chabanais, Champagne-Mouton, Confolens Nord, Confolens Sud, Hiersac, La Rochefoucauld, Mansle, Montbron, Montemboeuf, Rouillac, Ruffec, Saint-Amand-de-Boixe, Saint-Claud, Villefagnan
<b>Charente-Maritime</b>	Sans changement
<b>Cher</b>	Sans changement
<b>Corrèze</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription .....	Cantons de : Argentat, Bort-les-Orgues, Bugeat, Corrèze, Donzenac, Egletons, Eygurande, Lapleau, Meymac, Neuvic, La Roche-Canillac, Seilhac, Sornac, Treignac, Tulle Campagne Nord, Tulle Campagne Sud, Tulle Urbain Nord, Tulle Urbain Sud, Ussel Est, Ussel Ouest, Uzerche, Vigeois
2 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Ayen, Beaulieu-sur-Dordogne, Beynat, Brive-la-Gaillarde Centre, Brive-la-Gaillarde Nord-Est, Brive-la-Gaillarde Nord-Ouest, Brive-la-Gaillarde Sud-Est, Brive-la-Gaillarde Sud-Ouest, Juillac, Larche, Lubersac, Malemort-sur-Corrèze, Meyssac, Mercoeur, Saint-Privat
<b>Corse-du-Sud</b>	Sans changement
<b>Haute-Corse</b>	Sans changement
<b>Côte-d'Or</b>	Sans changement
<b>Côtes-d'Armor</b>	Sans changement



<b>Creuse</b>	
Circonscription unique.....	Tous les cantons du département
<b>Dordogne</b>	Sans changement
<b>Doubs</b>	Sans changement
<b>Drôme</b>	Sans changement
<b>Eure</b>	Sans changement
<b>Eure-et-Loir</b>	Sans changement
<b>Finistère</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription.....	Sans changement
2 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Brest-Bellevue, Brest-Cavale-Blanche-Bohars-Guilers, Brest Centre, Brest-l'Hermitage-Gouesnou, Brest-Kerichen, Brest-Lambezellec, Brest-Saint-Marc
3 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Brest-Plouzané, Brest-Recouvrance, Brest-Saint-Pierre, Plabennec, Ploudalmézeau, Saint-Renan
4 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
5 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
6 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
7 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
8 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
<b>Gard</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription.....	Cantons de : Beaucaire, Nîmes I, Nîmes III, Nîmes VI, La Vistrenque
2 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Aigues-Mortes, Rhôny-Vidourle, Saint-Gilles, Sommières, Vauvert
3 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Aramon, Bagnols-sur-Cèze, Remoulins, Roquemaure, Villeneuve-lès-Avignon
4 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Alès Nord-Est, Alès Sud-Est, Barjac, Lussan, Pont-Saint-Esprit, Saint-Ambroix, Saint-Chartes, Vézénobres
5 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Alès Ouest, Alzon, Anduze, Bessèges, Génolhac, La Grand-Combe, Lasalle, Lédignan, Quissac, Saint-André-de-Valborgne, Saint-Hippolyte-du-Fort, Saint-Jean-du-Gard, Saint-Mamert-du-Gard, Sauve, Sumène, Trèves, Valleraugue, Le Vigan
6 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Marguerittes, Nîmes II, Nîmes IV, Nîmes V, Uzès
<b>Haute-Garonne</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription .....	Cantons de : Blagnac, Toulouse IV, Toulouse V, Toulouse XIII (moins la commune de Colomiers) Commune de Toulouse (partie comprise dans le canton de Toulouse XIV)
2 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Montastruc-la-Conseillère, Toulouse VI, Toulouse VII, Toulouse XV Commune de Montrabé
3 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Toulouse II, Toulouse VIII (moins la commune de Montrabé), Toulouse IX (moins la commune de Ramonville-Saint-Agne et la partie de la commune de Toulouse située à l'ouest du Canal du Midi), Verfeil
4 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Toulouse I, Toulouse III, Toulouse XII

5 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Fronton, Grenade, Toulouse XIV (partie non comprise dans la 1 <sup>ère</sup> circonscription), Villemur-sur-Tarn
6 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Cadours, Lèguevin, Saint-Lys Communes de : Colomiers, Tournefeuille
7 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Auterive, Carbonne, Cintegabelle, Muret, Montesquieu-Volvestre, Rieux, Tournefeuille (moins la commune de Tournefeuille)
8 <sup>ème</sup> circonscription .....	Sans changement
9 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Portet-sur-Garonne, Toulouse IX (partie non comprise dans la 3 <sup>ème</sup> circonscription), Toulouse X, Toulouse XI
10 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Caraman, Castanet-Tolosan, Lanta, Montgiscard, Nailloux, Revel, Villefranche-de-Lauragais
<b>Gers</b>	Sans changement
<b>Gironde</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription.....	Sans changement
2 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
3 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
4 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
5 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
6 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
7 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Gradignan, Pessac I, Pessac II
8 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Arcachon, Audenge, La Teste-de-Buch
9 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Bazas, Belin-Béliet, La Brède, Captieux, Grignols, Langon, Podensac, Saint-Symphorien, Villandraut
10 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Branne, Castillon-la-Bataille, Fronsac, Libourne, Lussac, Pujols, Sainte-Foy-la-Grande
11 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
12 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Auros, Cadillac, Créon, Monségur, Pellegrue, La Réole, Saint-Macaire, Sauveterre-de-Guyenne, Targon
<b>Hérault</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription.....	Cantons de : Lattes, Montpellier V, Montpellier VI, Montpellier VIII Commune de Villeneuve-lès-Maguelone
2 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Montpellier I, Montpellier III, Montpellier VII, Montpellier IX
3 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Castelnau-le-Lez, Castries, Montpellier II Communes de : Boisseron, Saturargues, Saussines, Saint-Christol, Saint-Sériès, Vérargues, Villetelle (issues du canton de Lunel), Campagne et Guarrigues (issues du canton de Claret)
4 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Aniane, Le Caylar, Claret (moins les communes de Campagne et Garrigues), Ganges, Gignac, Lodève, Les Matelles, Mèze, Saint-Martin-de-Londres
5 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Bédarieux, Capestang, Clermont-l'Hérault, Lunas, Montagnac, Murviel-lès-Béziers, Olargues, Olonzac, Roujan, Saint-Chinian, Saint-Gervais-sur-Mare, Saint-Pons-de-Thomières, La Salvetat-sur-Agout
6 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Béziers I, Béziers II, Béziers III, Béziers IV

7 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Agde, Florensac, Pézenas, Servian, Sète I, Sète II
8 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Frontignan (moins la commune de Villeneuve-lès-Maguelone), Montpellier X, Pignan
9 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Lunel (moins les communes de Boisseron, Saturargues, Saussines, Saint-Christol, Saint-Sériès, Vêrargues, Villetelle), Mauguio, Montpellier IV
<b>Ille-et-Vilaine</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription .....	Cantons de : Bruz, Rennes-le-Blosne, Rennes-Brequigny, Rennes Centre-Sud, Rennes Sud-Est
2 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Betton, Cesson-Sévigné, Hédé, Liffré, Rennes Nord-Est, Rennes Est
3 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Bécherel, Combourg, Montfort-sur-Meu, Montauban-de-Bretagne, Rennes Nord-Ouest, Saint-Méen-le-Grand, Tinténiac
4 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Bain-de-Bretagne, Grand-Fougeray, Guichen, Maure-de-Bretagne, Pipriac, Plélan-le-Grand, Redon, Le Sel-de-Bretagne
5 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Argentré-du-Plessis, Châteaubourg, Châteaugiron, La Guerche-de-Bretagne, Janzé, Retiers, Vitré Est, Vitré Ouest
6 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Antrain, Fougères Nord, Fougères Sud, Louvigné-du-Désert, Pleine-Fougères, Saint-Aubin-d'Aubigné, Saint-Aubin-du-Cormier, Saint-Brice-en-Coglès
7 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Cancale, Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine, Dinard, Dol-de-Bretagne, Saint-Malo Nord, Saint-Malo Sud
8 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Mordelles, Rennes Centre, Rennes Centre-Ouest, Rennes Nord, Rennes Sud-Ouest
<b>Indre</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription .....	Cantons de : Bélâbre, Le Blanc, Buzançais, Châteauroux Centre, Châteauroux Est, Châteauroux Ouest, Châteauroux Sud, Châtillon-sur-Indre, Mézières-en-Brenne, Saint-Benoît-du-Sault, Saint-Gaultier, Tournon-Saint-Martin
2 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Aigurande, Ardentes, Argenton-sur-Creuse, La Châtre, Ecueillé, Eguzon-Chantôme, Issoudun Nord, Issoudun Sud, Levroux, Neuvy-Saint-Sépulchre, Saint-Christophe-en-Bazelle, Sainte-Sévère-sur-Indre, Valençay, Vatan
<b>Indre-et-Loire</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription.....	Cantons de : Tours Centre, Tours Est, Tours Nord-Est, Tours Ouest, Tours Sud, Tours-Val-du-Cher
2 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Amboise, Bléré, Château-Renault, Montlouis-sur-Loire, Vouvray
3 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
4 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
5 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
<b>Isère</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription.....	Sans changement (cantons de Grenoble I, Grenoble II, Grenoble IV, Meylan, Saint-Ismier)

2 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Echirolles Est, Echirolles Ouest, Eybens, Saint-Martin-d'Hères Nord, Saint-Martin-d'Hères Sud, Vizille (moins la partie de la commune de Chamrousse)
3 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
4 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
5 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Allevard, Domène, Goncelin, Saint-Egrève, Saint-Geoirs-en-Valdaine, Saint-Laurent-du-Pont, Le Touvet Commune de Chamrousse (partie comprise dans le canton de Vizille)
6 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Bourgoin-Jallieu Nord, Crémieu, Morestel, Pont-de-Chéruy
7 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Beaurepaire, La Côte-Saint-André, Le Grand Lemps, Roussillon (moins les communes de Assieu, Auberives-sur-Varèze, Cheyssieu, Clonas-sur-Varèze, Saint-Alban-du-Rhône, Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Maurice-l'Exil, Saint-Prim, Vernioz), Roybon, Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, Saint-Jean-de-Bournay, Virieu
8 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Heyrieux, Vienne Nord, Vienne Sud Communes de : Assieu, Auberives-sur-Varèze, Cheyssieu, Clonas-sur-Varèze, Saint-Alban-du-Rhône, Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Maurice-l'Exil, Saint-Prim, Vernioz
9 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
10 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Bourgoin-Jallieu Sud, L'Isle d'Abeau, Le Pont-de-Beauvoisin, La Tour-du-Pin, La Verpillière
<b>Jura</b>	Sans changement
<b>Landes</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription.....	Sans changement
2 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Dax Nord, Dax Sud, Saint-Martin-de-Seignanx, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Soustons
3 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Aire-sur-l'Adour, Amou, Geaune, Grenade-sur-l'Adour, Hagetmau, Montfort-en-Chalosse, Morcenx, Mugron, Peyrehorade, Pouillon, Saint-Sever, Tartas Est, Tartas Ouest, Villeneuve-de-Marsan
<b>Loir-et-Cher</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription.....	Cantons de : Blois I, Blois II, Blois III, Blois IV, Blois V, Contres, Montrichard, Vineuil
2 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
3 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Droué, Herbault, Marchenoir, Mer, Mondoubleau, Montoire-sur-le-Loir, Morée, Ouzouer-le-Marché, Saint-Amand-Longpré, Savigny-sur-Braye, Selommes, Vendôme I, Vendôme II
<b>Loire</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription .....	Sans changement
2 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Saint-Etienne Sud-Est I, Saint-Etienne Sud-Est II, Saint-Etienne Sud-Est III, Saint-Etienne Sud-Ouest I, Saint-Etienne Sud-Ouest II
3 <sup>ème</sup> circonscription .....	Sans changement

4 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Bourg-Argental, Le Chambon-Feugerolles, Firminy, Pélussin, Saint-Genest-Malifaux, Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Just-Saint-Rambert, Saint-Jean-Soleymieux
5 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Belmont-de-la-Loire, Charlieu, La Pacaudière, Perreux, Roanne Nord, Roanne Sud, Saint-Haon-le-Châtel, Saint-Just-en-Chevalet, Saint-Symphorien-de-Lay
6 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Boën, Chazelles-sur-Lyon, Feurs, Montbrison, Néronde, Noirétable, Saint-Galmier, Saint-Georges-en-Couzan, Saint-Germain-Laval
<b>Haute-Loire</b>	Sans changement
<b>Loire-Atlantique</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription .....	Sans changement
2 <sup>ème</sup> circonscription .....	Sans changement
3 <sup>ème</sup> circonscription .....	Sans changement
4 <sup>ème</sup> circonscription .....	Sans changement
5 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Carquefou, La Chapelle-sur-Erdre, Ligné, Nantes VIII, Nort-sur-Erdre
6 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Ancenis, Blain, Châteaubriant, Derval, Guéméné-Penfao, Moisdon-la-Rivière, Nozay, Riaillé, Rougé, Saint-Julien-de-Vouvantes, Saint-Mars-La-Jaille, Saint-Nicolas-de-Redon, Varades
7 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : La Baule-Escoublac, Le Croisic, Guérande, Herbignac, Pontchâteau, Saint-Gildas-des-Bois
8 <sup>ème</sup> circonscription .....	Sans changement
9 <sup>ème</sup> circonscription .....	Sans changement
10 <sup>ème</sup> circonscription .....	Sans changement
<b>Loiret</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription .....	Cantons de : Beaugency, Cléry-Saint-André, Olivet, Orléans-Saint-Marceau, Orléans-La-Source, Saint-Jean-le-Blanc
2 <sup>ème</sup> circonscription .....	Sans changement
3 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Briare, Châtillon-sur-Loire, La Ferté-Saint-Aubin, Gien, Jargeau, Ouzouer-sur-Loire, Sully-sur-Loire
4 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Amilly, Châlette-sur-Loing, Château-Renard, Châtillon-Coligny, Courtenay, Ferrières, Montargis
5 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Beaune-la-Rolande, Bellegarde, Fleury-les-Aubrais, Malesherbes, Neuville-aux-Bois, Outarville, Pithiviers, Puiseaux
6 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Châteauneuf-sur-Loire, Chécy, Lorris, Orléans-Bourgogne, Orléans-Saint-Marc-Argonne, Saint-Jean-de-Braye
<b>Lot</b>	Sans changement
<b>Lot-et-Garonne</b>	Sans changement
<b>Lozère</b>	
Circonscription unique.....	Tous les cantons du département
<b>Maine-et-Loire</b>	Sans changement

<b>Manche</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription .....	Cantons de : Canisy, Carentan, Marigny, Montebourg, Percy, Saint-Clair-sur-l'Elle, Saint-Jean-de-Daye, Saint-Lô Est, Saint-Lô Ouest, Sainte-Mère-Eglise, Tessy-sur-Vire, Torigni-sur-Vire, Villedieu-les-Poêles
2 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Avranches, Barenton, Brécey, Ducey, Granville, La Haye-Pesnel, Isigny-le-Buat, Juvigny-le-Tertre, Mortain, Pontorson, Saint-Hilaire-du-Harcouët, Saint-James, Saint-Pois, Sartilly, Sourdeval, Le Teilleul
3 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de: Barneville-Carteret, Bréhal, Bricquebec, Cerisy-la-Salle, Coutances, Gavray, La Haye-du-Puits, Les Pieux, Lessay, Montmartin-sur-Mer, Périers, Saint-Malo-de-la-Lande, Saint-Sauveur-Lendelin, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Valognes
4 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Beaumont-Hague, Cherbourg Nord-Ouest, Cherbourg Sud-Est, Cherbourg-Octeville Sud-Ouest, Equeurdreville-Hainneville, Quettehou, Saint-Pierre-Eglise, Tourlaville
<b>Marne</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription .....	Cantons de : Bourgogne, Reims II, Reims IV, Reims VI, Reims X
2 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Châtillon-sur-Marne (moins les communes de Courtagnon, Nanteuil-la-Forêt et Pourcy), Fismes, Reims I, Reims III, Reims V, Reims VIII, Ville-en-Tardenois
3 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Ay, Châtillon-sur-Marne, Dormans, Epernay I, Epernay II, Esternay, Montmirail, Montmort-Lucy, Reims IX, Verzy Communes de : Courtagnon, Nanteuil-la-Forêt et Pourcy
4 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Beine-Nauroy, Châlons-en-Champagne I, Châlons-en-Champagne II, Châlons-en-Champagne III, Châlons-en-Champagne IV, Givry-en-Argonne, Reims VII, Sainte-Menehould, Suippes, Ville-sur-Tourbe
5 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Anglure, Avize, Ecury-sur-Coole, Fère-Champenoise, Heiltz-le-Maurupt, Marson, Sézanne, St-Rémy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson, Sompuis, Thiéblemont-Farémont, Vertus, Vitry-le-François Est, Vitry-le-François Ouest
<b>Haute-Marne</b>	Sans changement
<b>Mayenne</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription .....	Cantons de : Argentré, Bais, Evron, Laval Est, Laval Saint-Nicolas, Laval Nord-Est, Laval Sud-Ouest, Montsûrs, Pré-en-Pail, Villaines-la-Juhel
2 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Bierné, Château-Gontier Est, Château-Gontier Ouest, Cossé-le-Vivien, Craon, Grez-en-Bouère, Laval Nord-Ouest, Meslay-du-Maine, Saint-Aignan-sur-Roë, Saint-Berthevin, Sainte-Suzanne
3 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Ambrières-les-Vallées, Chailland, Couptrain, Ernée, Gorron, Le Horps, Landivy, Lassay-les-Châteaux, Loiron, Mayenne Est, Mayenne Ouest

<b>Meurthe-et-Moselle</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription .....	Cantons de : Nancy Est, Nancy Nord, Nancy Sud, Malzéville, Saint-Max, Seichamps
2 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Jarville-la-Malgrange, Laxou, Nancy Ouest, Vandoeuvre-lès-Nancy Est, Vandoeuvre-lès-Nancy Ouest
3 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Audun-le-Roman, Briey, Herserange, Longuyon, Longwy, Mont-Saint-Martin, Villerupt
4 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Arracourt, Baccarat, Badonviller, Bayon, Blâmont, Cirey-sur-Vezouze, Gerbéviller, Lunéville-Nord, Lunéville-Sud, Saint-Nicolas-de-Port, Tomblaine
5 <sup>ème</sup> circonscription .....	Sans changement
6 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Chambley-Bussièrès, Conflans-en-Jarnisy, Dieulouard, Homécourt, Nomeny, Pompey, Pont-à-Mousson Communes de : Arnaville, Bayonville-sur-Mad, Vandelainville (issues du canton de Thiaucourt-Regniéville)
<b>Meuse</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription .....	Sans changement
2 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Charny-sur-Meuse, Clermont-en-Argonne, Damvillers, Dun-sur-Meuse, Etain, Fresnes-en-Woëvre, Montfaucon-d'Argonne, Montmédy, Souilly, Spincourt, Stenay, Varennes-en-Argonne, Verdun Centre, Verdun Est, Verdun Ouest
<b>Morbihan</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription.....	Cantons de : Muzillac, Sarzeau, Vannes Centre, Vannes Est, Vannes Ouest
2 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
3 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
4 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Allaire, La Gacilly, Guer, Josselin, Malestroit, Mauron, Ploërmel, Questembert, La Roche-Bernard, Rochefort-en-Terre, La Trinité-Porhoët
5 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
6 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
<b>Moselle</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription.....	Cantons de : Maizières-lès-Metz, Marange-Silvange, Metz III (partie non comprise dans la 3 <sup>ème</sup> circonscription), Rombas, Woippy
2 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
3 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Metz I, Metz II, Metz III (moins la partie située à l'ouest de la voie ferrée de Nancy à Thionville), Pange, Vigy Communes : Chieulles, Mey, Saint-Julien-lès-Metz, Vantoux, Vany
4 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Albestroff, Château-Salins, Delme, Dieuze, Fénétrange, Grostenquin, Lorquin, Phalsbourg, Réchicourt-le-Château, Sarrebourg, Vic-sur-Seille
5 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
6 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement

7 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Boulay-Moselle, Bouzonville, Faulquemont, Saint-Avold I, Saint-Avold II
8 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Algrange, Fameck, Florange, Fontoy, Hayange, Moyeuvre-Grande Commune de Terville
9 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Cattenom, Metzervisse, Sierck-les-Bains, Thionville Est, Thionville Ouest, Yutz (moins la commune de Terville)
<b>Nièvre</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription .....	Cantons de : La Charité-sur-Loire, Cosne-Cours-sur-Loire Nord, Cosne-Cours-sur-Loire Sud, Imphy, Nevers Centre, Nevers Est, Nevers Nord, Nevers Sud, Pouilly-sur-Loire, Pougues-les-Eaux, Saint-Benin-d'Azy
2 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Brinon-sur-Beuvron, Château-Chinon (Ville), Châtillon-en-Bazois, Clamecy, Corbigny, Decize, Donzy, Dornes, Fours, Guérigny, Lormes, Luzy, La Machine, Montsauche-les-Settons, Moulins-Engilbert, Prémery, Saint-Amand-en-Puisaye, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Saulge, Tannay, Varzy
<b>Nord</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription.....	Cantons de : Lille Centre, Lille Sud, Lille Sud-Est (moins les communes de Lezennes et Ronchin) Commune de Loos
2 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Lille Est, Villeneuve-d'Ascq Nord, Villeneuve-d'Ascq Sud Communes de Lezennes, Mons-en-Baroeul et Ronchin
3 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Avesnes-sur-Helpe Nord, Bavay, Maubeuge Nord, Maubeuge Sud, Solre-le-Château, Trélon
4 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Lille Nord, Lille Ouest, Quesnoy-sur-Deûle
5 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : La Bassée, Haubourdin (moins la commune de Loos), Seclin Nord, Seclin Sud.
6 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
7 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Lannoy (moins les communes de Anstaing, Baisieux, Chérens, Forest-sur-Marque, Gruson, Sailly-lez-Lannoy, Tressin et Willems), Roubaix Ouest
8 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Roubaix Centre, Roubaix Est, Roubaix Nord
9 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Lille Nord-Est (moins la commune de Mons en Baroeul), Marcq-en-Baroeul, Tourcoing Sud.
10 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
11 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Armentières, Lille Sud-Ouest, Lomme
12 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Avesnes-sur-Helpe Sud, Berlaimont, Carnières, Hautmont, Landrecies, Le Quesnoy Est, Le Quesnoy Ouest, Solesmes
13 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Coudekerque-Branche, Dunkerque Ouest, Grande-Synthe
14 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Bergues, Bourbourg, Dunkerque Est, Gravelines, Hondschoote, Wormhout



15 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Bailleul Nord-Est, Bailleul Sud-Ouest, Cassel, Hazebrouck Nord, Hazebrouck Sud, Merville, Steenvoorde
16 <sup>ème</sup> circonscription.....	Canton de Marchiennes Communes de : Anhiers, Aniche, Auberchicourt, Dechy, Ecaillon, Flines-lez-Râches, Guesnain, Lallaing, Lewarde, Loffre, Masny, Montigny-en-Ostrevent, Sin-le-Noble, Waziers
17 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Arleux, Douai Nord (moins les communes de Anhiers, Flines-lez-Râches, Lallaing, Sin-le-Noble, Waziers), Douai Nord-Est, Douai Sud (moins les communes de Aniche, Auberchicourt, Dechy, Ecaillon, Guesnain, Lewarde, Loffre, Masny, Montigny-en-Ostrevent), Douai Sud-Ouest.
18 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Cambrai Est, Cambrai Ouest, Le Cateau-Cambrésis, Clary, Marcoing
19 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
20 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Anzin (moins la commune de Saint-Saulve), Saint-Amand-les-Eaux-Rive droite, Saint-Amand-les-Eaux-Rive gauche Communes de : Escautpont, Fresnes-sur-Escaut, Hergnies, Odomez, Vicq, Vieux-Condé
21 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Condé-sur-l'Escaut (moins les communes de Escautpont, Fresnes-sur-Escaut, Hergnies, Odomez, Vicq, Vieux-Condé), Valenciennes Est, Valenciennes Nord, Commune de Valenciennes (partie comprise dans le canton de Valenciennes Sud) Commune de Saint-Saulve
<b>Oise</b>	Sans changement
<b>Orne</b>	Sans changement
<b>Pas-de-Calais</b>	
1 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Aubigny-en-Artois, Auxi-le-Château, Avesnes-le-Comte, Bapaume, Beaumetz-lès-Loges, Bertincourt, Croisilles, Marquion, Pas-en-Artois, Saint-Pol-sur-Ternoise, Vitry-en-Artois
2 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Arras Nord, Arras Ouest, Arras Sud, Dainville, Vimy
3 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Avion, Harnes, Lens Est, Lens Nord-Est, Lens Nord-Ouest, Noyelles-sous-Lens
4 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Berck, Campagne-lès-Hesdin, Etaples, Fruges, Hesdin, Hucqueliers, Le Parcq, Montreuil
5 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Boulogne-sur-Mer Nord-Est, Boulogne-sur-Mer-Nord Ouest, Boulogne-sur-Mer Sud, Outreau, Le Portel, Samer
6 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Ardres, Desvres, Fauquembergues, Guînes, Heuchin, Lumbres, Marquise
7 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Audruicq, Calais Centre, Calais Est, Calais Nord-Ouest, Calais Sud-Est
8 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Aire-sur-la-Lys, Arques, Auchel, Norrent-Fontes, Saint-Omer Nord, Saint-Omer Sud

9 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Béthune Est, Béthune Nord, Béthune Sud, Laventie, Lillers
10 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Barlin, Bruay-la-Buissière, Divion, Houdain, Noeux-les-Mines, Sains-en-Gohelle
11 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Carvin, Courrières, Hénin-Beaumont, Leforest, Montigny-en-Gohelle, Rouvroy
12 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Bully-les-Mines, Cambrin, Douvrin, Liévin Nord, Liévin Sud, Wingles
<b>Puy-de-Dôme</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription .....	Cantons de : Clermont-Ferrand Centre, Clermont-Ferrand Est, Clermont-Ferrand Nord, Clermont-Ferrand Nord-Ouest, Clermont-Ferrand Sud, Cournon-d'Auvergne, Gerzat, Montferrand
2 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Aigueperse, Bourg-Lastic, Combronde, Herment, Manzat, Menat, Montaigut, Pionsat, Pontaurmur, Pontgibaud, Randan, Riom Est, Riom Ouest, Saint-Gervais-d'Auvergne
3 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Ardes, Beaumont, Besse-et-Saint-Anastaise, Chamalières, Champeix, Clermont-Ferrand Ouest, Clermont-Ferrand Sud-Ouest, Rochefort-Montagne, Royat, Saint-Amant-Tallande, Tauves, La Tour-d'Auvergne
4 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Aubière, Clermont-Ferrand Sud-Est, Issoire, Jumeaux, Saint-Germain-Lembron, Sauxillanges, Vertaizon, Veyre-Monton, Vic-le-Comte Commune de Pérignat-sur-Allier
5 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Ambert, Arlanc, Billom (moins la commune de Pérignat-sur-Allier), Châteldon, Courpière, Cunlhat, Ennezat, Lezoux, Maringues, Olliergues, Pont-du-Château, Saint-Amant-Roche-Savine, Saint-Anthème, Saint-Germain-l'Herm, Saint-Dier-d'Auvergne, Saint-Rémy-sur-Durolle, Thiers, Viverols
<b>Pyrénées-Atlantiques</b>	
Sans changement	
<b>Hautes-Pyrénées</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription .....	Cantons de : Arreau, Aureilhan, Bagnères-de-Bigorre, La Barthe-de-Neste, Bordères-Louron, Campan, Castelnau-Magnoac, Galan, Lannemezan, Mauléon-Barousse, Pouyastruc, Saint-Laurent-de-Neste, Séméac, Tarbes I, Tarbes III, Tarbes IV, Tournay, Trie-sur-Baïse, Vieille-Aure
2 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Argelès-Gazost, Aucun, Bordères-sur-l'Echez, Castelnau-Rivière-Basse, Laloubère, Lourdes Est, Lourdes Ouest, Luz-Saint-Sauveur, Maubourguet, Ossun, Rabastens-de-Bigorre, Saint-Pé-de-Bigorre, Tarbes II, Tarbes V, Vic-en-Bigorre
<b>Pyrénées-Orientales</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription .....	Sans changement
2 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Canet-en-Roussillon, La Côte-Radiieuse, Latour-de-France, Perpignan I, Rivesaltes, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Saint-Paul-de-Fenouillet, Sournia

3 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Millas, Mont-Louis, Olette, Perpignan II, Perpignan VI, Perpignan VIII, Prades, Saillagouse, Saint-Estève, Vinça
4 <sup>ème</sup> circonscription .....	Sans changement
<b>Bas-Rhin</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription .....	Cantons de : Strasbourg I, Strasbourg II, Strasbourg IV, Strasbourg VI (partie située au sud d'une ligne définie par l'axe de la route d'Oberhausbergen et à l'ouest d'une ligne définie par l'axe de la voie de chemin de Hausbergen à Graffenstaden), Strasbourg IX
2 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Strasbourg III, Strasbourg VII, Strasbourg VIII, Strasbourg X Commune de Illkirch-Graffenstaden
3 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Bischheim, Schiltigheim, Strasbourg V, Strasbourg VI (partie non comprise dans la 1 <sup>ère</sup> circonscription) Communes de : Reichstett et Souffelweyersheim
4 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Geispolsheim, Mundolsheim (moins les communes de Reichstett et de Souffelweyersheim), Truchtersheim Communes de : Lingolsheim et Ostwald
5 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Barr, Benfeld, Erstein, Marckolsheim, Sélestat, Villé
6 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Molsheim, Obernai, Rosheim, Saales, Schirmeck, Wasselonne
7 <sup>ème</sup> circonscription .....	Sans changement
8 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Bischwiller (moins les communes de Bischwiller, Oberhoffen-sur-Moder, Rohrwiller, Schirrheim, Schirrhoffen), Lauterbourg, Niederbronn-les-Bains, Seltz, Sultz-sous-Forêts, Wissembourg, Woerth
9 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Brumath, Haguenau Communes de : Bischwiller, Oberhoffen-sur-Moder, Rohrwiller, Schirrheim, Schirrhoffen (issues du canton de Bischwiller)
<b>Haut-Rhin</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription .....	Sans changement
2 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Guebwiller, Kaysersberg, Lapoutroie, Munster, Ribeauvillé, Rouffach, Sainte-Marie-aux-Mines, Wintzenheim
3 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Altkirch, Dannemarie, Ferrette, Hirsingue, Huningue
4 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Cernay, Ensisheim, Masevaux, Saint-Amarin, Sultz-Haut-Rhin, Thann
5 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Mulhouse Est, Mulhouse Ouest, Mulhouse Sud, Habsheim
6 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Illzach, Mulhouse Nord, Sierentz, Wittenheim

<b>Rhône</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription .....	Sans changement (cantons de : Lyon I (partie située au sud d'une ligne définie par la voie ferrée de Paris à Marseille), Lyon IV (partie située au sud-ouest d'une ligne définie par l'axe des voies ci-après : rue Marietton, grande rue de Vaise, rue saint-Pierre-de-Vaise, boulevard Antoine-de-Saint-Exupéry, montée de l'Observance), Lyon V, Lyon X (partie située au sud d'une ligne définie par la voie ferrée de Paris à Marseille), Lyon XII (partie située au sud d'une ligne définie par l'axe de la rue Marius Berliet et à l'ouest d'une ligne définie par l'axe des voies ci-après : avenue Berthelot à partir de la place du 11-Novembre-1918, rue Paul-Cazeneuve et avenue Francis-de-Pressensé)
2 <sup>ème</sup> circonscription .....	Sans changement (cantons de : Lyon I (partie non comprise dans la 1 <sup>ère</sup> circonscription), Lyon II, Lyon III, Lyon IV (partie non comprise dans la 1 <sup>ère</sup> circonscription))
3 <sup>ème</sup> circonscription .....	Sans changement (cantons de : Lyon VIII, Lyon IX, Lyon X (partie non comprise dans la 1 <sup>ère</sup> circonscription), Lyon XII (partie non comprise dans la 1 <sup>ère</sup> circonscription), Lyon XIV (partie située à l'ouest d'une ligne définie par l'axe des voies ci-après : rue Feuillat, rue Maryse-Bastié, avenue Paul-Santy, passage Comtois et avenue du Général-Frère)
4 <sup>ème</sup> circonscription .....	Sans changement (cantons de : Lyon VI, Lyon VII, Lyon XI, Lyon XIII, Lyon XIV (partie non comprise dans la 3 <sup>ème</sup> circonscription))
5 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Caluire-et-Cuire, Limonest, Neuville-sur-Saône
6 <sup>ème</sup> circonscription .....	Sans changement
7 <sup>ème</sup> circonscription .....	Sans changement
8 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Amplepuis, L'Arbresle, Le-Bois-d'Oingt, Ecully, Lamure-sur-Azergues, Tarare, Thizy
9 <sup>ème</sup> circonscription .....	Sans changement
10 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Saint-Genis-Laval, Saint-Laurent-de-Chamousset, Saint-Symphorien-sur-Coise, Vaugneray
11 <sup>ème</sup> circonscription .....	Sans changement
12 <sup>ème</sup> circonscription .....	Sans changement
13 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Décines-Charpieu, Meyzieu Commune de Saint-Priest (partie située à l'est d'une ligne définie par les voies ci-après : autoroute A43, rue de l'Aviation, avenue Hélène Boucher, avenue Salvador Allende, rue Alfred de Vigny, avenue Jean Jaurès, boulevard Frédéric Reymond, montée de la Carnière, rue du Grisard, rue Jules Verne, autoroute A46 vers Heyrieux)
14 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Saint-Fons, Vénissieux Nord, Vénissieux Sud, Saint-Priest (partie non comprise dans la 13 <sup>ème</sup> circonscription)

<b>Haute-Saône</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription .....	Cantons de : Amance, Autrey-lès-Gray Champlitte, Combeaufontaine, Dampierre-sur-Salon, Fresne-Saint-Marnès, Gray, Gy, Jussey, Marnay, Pesmes, Port-sur-Saône, Rioz, Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin, Vesoul Est, Vesoul Ouest, Vitrey-sur-Mance
2 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Champagny, Faucogney-et-la-Mer, Héricourt Est, Héricourt Ouest, Lure Nord, Lure Sud, Luxeuil-les-Bains, Mélisey, Montbozon, Noroy-le-Bourg, Saint-Loup-sur-Semouse, Saint-Sauveur, Saulx, Vauvillers, Villersexel
<b>Saône-et-Loire</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription .....	Cantons de : La Chapelle-de-Guinchay, Cluny, Lugny, Mâcon Centre, Mâcon Nord, Mâcon Sud, Matour, Saint-Gengoux-le-National, Tramayes
2 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Bourbon-Lancy, Charolles, Chauffailles, La Clayette, Digoin, Gueugnon, La Guiche, Marcigny, Mont-Saint-Vincent, Palinges, Paray-le-Monial, Saint-Bonnet-de-Joux, Semur-en-Brionnais, Toulon-sur-Aroux
3 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Autun Nord, Autun Sud, Chagny, Couches, Le Creusot Est, Le Creusot Ouest, Epinac, Givry, Issy-l'Evêque, Lucenay-l'Evêque, Mesvres, Saint-Léger-sous-Beuvray, Verdun-sur-le-Doubs
4 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Beaurepaire-en-Bresse, Chalon-sur-Saône Nord, Cuiseaux, Cuisery, Louhans, Montpont-en-Bresse, Montret, Pierre-de-Bresse, Saint-Germain-du-Bois, Saint-Germain-du-Plain, Saint-Martin-en-Bresse, Sennecey-le-Grand, Tournus
5 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Buxy, Chalon-sur-Saône Centre, Chalon-sur-Saône Ouest, Chalon-sur-Saône Sud, Montceau-les-Mines Nord, Montceau-les-Mines Sud, Montcenis, Montchanin
<b>Sarthe</b>	Sans changement
<b>Savoie</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription.....	Cantons de : Aix-les-Bains Centre, Aix-les-Bains Nord-Grésy, Aix-les-Bains Sud, Albens, Les Echelles, La Motte-Servolex, Le Pont-de-Beauvoisin, Ruffieux, Saint-Genix-sur-Guiers, Yenne
2 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Aime, Albertville Nord, Albertville Sud, Beaufort, Bourg-Saint-Maurice, Bozel, Moûtiers, Ugine
3 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Aiguebelle, La Chambre, Chamoux-sur-Gelon, Lanslebourg-Mont-Cenis, Modane, Montmélian, La Ravoire, La Rochette, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Michel-de-Maurienne
4 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Chambéry Est, Chambéry Nord, Chambéry Sud, Chambéry Sud-Ouest, Le Châtelard, Cognin, Grésy-sur-Isère, Saint-Alban-Leyse, Saint-Pierre-d'Albigny
<b>Haute-Savoie</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription.....	Cantons de : Annecy Nord-Ouest, Annecy-le-Vieux, Rumilly, Thorens-Glières
2 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
3 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Boège, Bonneville, Cruseilles, Reignier, La

	Roche-sur-Foron, Saint-Jeoire
4 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Annemasse Nord, Annemasse Sud, Frangy, Saint-Julien-en-Genevois, Seyssel
5 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Abondance, Le Biot, Douvaine, Evian-les-Bains, Thonon-les-Bains Est, Thonon-les-Bains Ouest
6 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Chamonix-Mont-Blanc, Cluses, Saint-Gervais-les-Bains, Sallanches, Samoëns, Scionzier, Taninges
<b>Paris</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription.....	1 <sup>er</sup> , 2 <sup>ème</sup> et 8 <sup>ème</sup> arrondissements ; partie du 9 <sup>ème</sup> arrondissement (quartiers Chaussée d'Antin, Faubourg Montmartre et Saint Georges, partie du quartier Rochechouart située au sud d'une ligne définie par les voies ci-après : Rue Condorcet et Rue de Maubeuge)
2 <sup>ème</sup> circonscription.....	5 <sup>ème</sup> arrondissement ; partie du 6 <sup>ème</sup> arrondissement (quartiers Monnaie, Odéon, Saint-Germain-des-Prés) ; partie du 7 <sup>ème</sup> arrondissement (quartiers Gros Caillou, Invalides et Saint-Thomas-d'Aquin)
3 <sup>ème</sup> circonscription.....	Partie du 17 <sup>ème</sup> arrondissement (quartiers de Batignolles et Epinettes) ; partie du 18 <sup>ème</sup> arrondissement (partie du quartier Grandes Carrières située à l'ouest et au nord d'une ligne définie par les voies ci-après : Avenue de la Porte de Montmartre, Boulevard Ney, Rue du Ruisseau, Rue Marcadet)
4 <sup>ème</sup> circonscription.....	Partie du 16 <sup>ème</sup> arrondissement (quartier Chaillot et partie du quartier Porte Dauphine située au nord d'une ligne définie par les voies ci-après : Rue de la Pompe, Place Monnet et Rue Saint-Didier) ; partie du 17 <sup>ème</sup> arrondissement non comprise dans la 3 <sup>ème</sup> circonscription
5 <sup>ème</sup> circonscription.....	3 <sup>ème</sup> et 10 <sup>ème</sup> arrondissements
6 <sup>ème</sup> circonscription.....	Partie du 11 <sup>ème</sup> arrondissement (partie des quartiers Folie Méricourt, Saint Ambroise, Roquette et Sainte Marguerite située à l'est d'une ligne définie par l'axe des voies ci-après : Rue de la Folie Méricourt, Rue de la Fontaine au Roi, Avenue Parmentier, Rue du Chemin Vert, Rue Saint-Maur, Rue Léon Frot, Rue de Charonne, Rue Faidherbe, Rue du Faubourg Saint-Antoine, Place de la Nation, Avenue du Trône) ; partie du 20 <sup>ème</sup> arrondissement (partie des quartiers Belleville et Père Lachaise située à l'ouest d'une ligne définie par l'axe des voies ci-après : Rue Piat, Rue des Envierges, Rue Levert, Rue des Pyrénées, Rue de Bagnolet, Boulevard de Charonne, Place des Antilles)
7 <sup>ème</sup> circonscription.....	4 <sup>ème</sup> arrondissement ; partie du 11 <sup>ème</sup> arrondissement non comprise dans la 6 <sup>ème</sup> circonscription ; partie du 12 <sup>ème</sup> arrondissement (quartier Quinze-Vingt)

8 <sup>ème</sup> circonscription.....	Partie du 12 <sup>ème</sup> arrondissement non comprise dans la 7 <sup>ème</sup> circonscription ; partie du 20 <sup>ème</sup> arrondissement (partie du quartier Charonne située au sud d'une ligne définie par l'axe des voies ci-après : Place de la Porte de Montreuil, Avenue de la Porte de Montreuil, Rue d'Avron, Rue des Pyrénées, Rue de la Plaine, Boulevard de Charonne, Place des Antilles)
9 <sup>ème</sup> circonscription.....	Partie du 13 <sup>ème</sup> arrondissement (quartiers Salpêtrière, Gare, Croulebarbe)
10 <sup>ème</sup> circonscription.....	Partie du 13 <sup>ème</sup> (quartier Maison Blanche) ; partie du 14 <sup>ème</sup> arrondissement (partie des quartiers Parc de Montsouris, Petit Montrouge et Plaisance située au sud d'une ligne définie par l'axe des voies ci-après : Place Coluche, Avenue Reille, Rue Beaunier, Avenue du Général Leclerc, Rue de Coulmiers, Rue Auguste Cain, Rue des Plantes, Rue d'Alésia)
11 <sup>ème</sup> circonscription.....	Partie du 6 <sup>ème</sup> arrondissement non comprise dans la 2 <sup>ème</sup> circonscription ; partie du 14 <sup>ème</sup> arrondissement non comprise dans la 10 <sup>ème</sup> circonscription
12 <sup>ème</sup> circonscription.....	Partie du 7 <sup>ème</sup> arrondissement (quartier Ecole Militaire) ; partie du 15 <sup>ème</sup> arrondissement (quartiers Necker et Grenelle et partie du quartier Saint Lambert située au nord d'une ligne définie par l'axe des voies ci-après : Rue Léon Lhermitte, Rue Pécelet, Rue Petel, Rue Maublanc, Rue de Vaugirard, Rue Paul Barruel, Place d'Alleray, Rue Saint-Amant, Place du Général Monclar, Rue de Vouillé)
13 <sup>ème</sup> circonscription.....	Partie du 15 <sup>ème</sup> arrondissement non comprise dans la 12 <sup>ème</sup> circonscription
14 <sup>ème</sup> circonscription.....	Partie du 16 <sup>ème</sup> arrondissement (quartiers Auteuil et La Muette et partie du quartier Porte Dauphine non comprise dans la 4 <sup>ème</sup> circonscription)
15 <sup>ème</sup> circonscription.....	Partie du 20 <sup>ème</sup> arrondissement non comprise dans les 6 <sup>ème</sup> et 8 <sup>ème</sup> circonscriptions
16 <sup>ème</sup> circonscription.....	Partie du 19 <sup>ème</sup> arrondissement (quartiers Amérique et Pont de Flandre et partie du quartier Combat située au sud d'une ligne définie par l'axe des voies ci-après : Avenue Secrétan, Avenue Simon Bolivar et Rue Turot)
17 <sup>ème</sup> circonscription.....	Partie du 18 <sup>ème</sup> arrondissement (quartiers Goutte d'Or et Chapelle) ; partie du 19 <sup>ème</sup> arrondissement non comprise dans la 16 <sup>ème</sup> circonscription
18 <sup>ème</sup> circonscription.....	Partie du 9 <sup>ème</sup> arrondissement non comprise dans la 1 <sup>ère</sup> circonscription ; partie du 18 <sup>ème</sup> arrondissement non comprise dans les 3 <sup>ème</sup> et 17 <sup>ème</sup> circonscriptions
<b>Seine-Maritime</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription.....	Cantons de : Mont-Saint-Aignan, Rouen I, Rouen II, Rouen III, Rouen IV, Rouen V, Rouen VII
2 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Argueil, Bois-Guillaume, Boos, Buchy, Darnétal, Gournay-en-Bray,

3 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Le Petit-Quevilly, Rouen VI, Saint-Etienne-du-Rouvray, Sotteville-lès-Rouen Est, Sotteville-lès-Rouen Ouest
4 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Caudebec-lès-Elbeuf, Elbeuf, Grand-Couronne, Le Grand-Quevilly, Maromme
5 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Caudebec-en-Caux, Duclair, Lillebonne, Notre-Dame-de-Bondeville, Pavilly
6 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Aumale, Blangy-sur-Bresle, Dieppe Est, Dieppe Ouest, Forges-les-Eaux, Envermeu, Eu, Londinières, Neufchâtel-en-Bray, Offranville
7 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Le Havre I, Le Havre V, Le Havre VI, Le Havre VII, Montivilliers
8 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Gonfreville-l'Orcher, Le Havre II, Le Havre III, Le Havre IV, Le Havre VIII, Le Havre IX
9 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Bolbec, Criquetot-l'Esneval, Fauville-en-Caux, Fécamp, Goderville, Saint-Romain-de-Colbosc, Valmont
10 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Bacqueville-en-Caux, Bellencombre, Cany-Barville, Clères, Doudeville, Fontaine-le-Dun, Longueville-sur-Scie, Ourville-en-Caux, Saint-Saëns, Saint-Valéry-en-Caux, Tôtes, Yerville, Yvetot
<b>Seine-et-Marne</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription.....	Cantons de : Melun Nord, Melun Sud, Perthes
2 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
3 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Le Châtelet-en-Brie, Montereau-Fault-Yonne, Moret-sur-Loing, Mormant
4 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
5 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Coulommiers, Crécy-la-Chapelle, La Ferté-sous-Jouarre Communes de : Bailly-Romainvilliers, Magny-le-Hongre, Serris
6 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Lizy-sur-Ourcq, Meaux Nord, Meaux Sud Communes de : Cuisy, Forfry, Gesvres-le-Chapitre, Juilly, Marchémoret, Montgé-en-Goële, Monthyon, Oissery, Le Plessis-l'Evêque, Rouvres, Saint-Mard, Saint-Pathus, Saint-Souplets, Vinantes
7 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Claye-Souilly, Dammartin-en-Goële (moins les communes de Cuisy, Forfry, Gesvres-le-Chapitre, Juilly, Marchémoret, Montgé-en-Goële, Monthyon, Oissery, Le Plessis-l'Evêque, Rouvres, Saint-Mard, Saint-Pathus, Saint-Souplets, Vinantes ), Lagny-sur-Marne, Mitry-Mory
8 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Roissy-en-Brie, Thorigny-sur-Marne (moins les communes de Bailly Romainvilliers, Magny le Hongre et Serris), Torcy
9 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Brie-Comte-Robert, Pontault-Combault, Tournan-en-Brie Commune de Combs-la-Ville
10 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Champs-sur-Marne, Chelles, Noisiel, Vaires-sur-Marne



11 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Combs-la-Ville (moins la commune de Combs-la-Ville), Le Mée-sur-Seine, Savigny-le-Temple
<b>Yvelines</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription.....	Cantons de : Montigny-le-Bretonneux, Versailles Nord, Versailles Nord-Ouest, Versailles Sud (partie située, depuis la limite du canton de Montigny-le-Bretonneux, à l'ouest d'une ligne définie par l'axe des voies ci-après : route de la minière, axe prolongeant la route de la minière jusqu'à la ligne de chemin de fer vers Paris, axe de l'Allée des matelots, Allée des matelots jusqu'à la limite du canton de Versailles Nord-Ouest )
2 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Chevreuse (moins la commune du Mesnil-Saint-Denis), Vélizy-Villacoublay, Versailles Sud (partie non comprise dans la 1 <sup>ère</sup> circonscription), Viroflay
3 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay, Saint-Nom-la-Bretèche Commune de Les Clayes-sous-Bois
4 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
5 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
6 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Le Pecq, Saint-Germain-en-Laye Nord, Saint-Germain-en-Laye Sud Communes de Carrières-sous-Poissy, Médan et Villennes-sur-Seine
7 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
8 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
9 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
10 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Maurepas (moins les communes d'Elancourt et de La Verrière), Montfort-l'Amaury (partie non comprise dans la 12 <sup>ème</sup> circonscription), Rambouillet, Saint-Arnoult-en-Yvelines
11 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Saint-Cyr-l'Ecole, Trappes Communes de : Elancourt et La Verrière (issues du canton de Maurepas), Le Mesnil-Saint-Denis (issue du canton de Chevreuse)
12 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Plaisir (moins la commune de Les Clayes-sous-Bois), Poissy Sud Communes de : Auteuil, Autouillet, Beynes, Boissy-sans-Avoir, Flexanville, Goupillières, Marcq, Neauphle-le-Château, Neauphle-le-Vieux, Saint-Germain-de-la-Grange, Saulx-Marchais, Thoiry, Vicq, Villiers-le-Mahieu, Villiers-Saint-Frédéric (issues du canton de Montfort-L'Amaury) Commune de Poissy (partie comprise dans le canton de Poissy Nord)
<b>Deux-Sèvres</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription .....	Cantons de : Champdeniers-Saint-Denis, Coulonges-sur-l'Autize, Mazières-en-Gâtine, Niort Est, Niort Nord, Niort Ouest, Prahecq, Secondigny

2 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Beauvoir-sur-Niort, Brioux-sur-Boutonne, Celles-sur-Belle, Chef-Boutonne, Frontenay-Rohan-Rohan, Lezay, Mauzé-sur-le-Mignon, La Mothe-Saint-Héray, Melle, Ménigoutte, Parthenay, Saint-Maixent-l'Ecole I, Saint-Maixent-l'Ecole II, Sauzé-Vaussais, Thénézay
3 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Airvault, Argenton-Château, Bressuire, Cerizay, Mauléon, Moncoutant, Saint-Loup-Lamairé, Saint-Varent, Thouars I, Thouars II
<b>Somme</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription .....	Cantons de : Abbeville Nord, Abbeville Sud, Ailly-le-Haut-Clocher, Amiens II Nord-Ouest, Amiens IV Est, Amiens VIII Nord, Domart-en-Ponthieu, Picquigny
2 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Amiens I Ouest, Amiens III Nord-Est, Amiens V Sud-Est, Amiens VI Sud, Amiens VII Sud-Ouest, Boves
3 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Ault, Crécy-en-Ponthieu, Friville-Escarbotin, Gamaches, Hallencourt, Molliens-Dreuil, Moyenneville, Nouvion, Oisemont, Rue, Saint-Valéry-sur-Somme
4 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Ailly-sur-Noye, Bernaville, Conty, Corbie, Doullens, Hornoy-le-Bourg, Montdidier, Moreuil, Poix-de-Picardie, Villers-Bocage
5 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Acheux-en-Amiénois, Albert, Bray-sur-Somme, Chaulnes, Combles, Ham, Nesle, Péronne, Roisel, Rosières-en-Santerre, Roye
<b>Tarn</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription.....	Cantons de : Alban, Albi Centre, Albi Est, Albi Sud, Anglès, Brassac, Castres-Est, Castres Sud, Lacaune, Montredon-Labessonnié, Murat-sur-Vèbre, Réalmont, Rocquecourbe, Vabre, Valence-d'Albigeois, Villefranche d'Albigeois
2 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Albi Nord-Est, Albi Nord-Ouest,, Albi Ouest, Cadalen, Carmaux Nord, Carmaux Sud, Castelnau-de-Montmiral, Cordes-sur-Ciel, Gaillac, Graulhet, Lisle-sur-Tarn, Monestiés, Pampelonne, Rabastens, Salvagnac, Valderiès, Vaour
3 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Castres Nord, Castres Ouest, Cuq-Toulza, Dourgne, Labruguière, Lautrec, Lavaur, Mazamet-Nord-Est, Mazamet Sud-Ouest, Puylaurens, Saint-Amans-Soult, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Vielmur-sur-Agout
<b>Tarn-et-Garonne</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription .....	Sans changement (cantons de : Caussade, Caylus, Lafrançaise, Molières, Monclar-de-Quercy, Montauban I, Montauban II, Montauban III, Montauban IV, Montauban V, Montauban VI, Montpezat-de-Quercy, Nègrepelisse, Saint-Antonin-Noble-Val, Villebrumier)
2 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
<b>Var</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription .....	Cantons de : Toulon I, Toulon IV, Toulon V, Toulon VI, Toulon VII, Toulon VIII, Toulon IX

2 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Ollioules (moins les communes de Sanary-sur-Mer et Bandol), Toulon II, Toulon III, Solliès-Pont, La Valette-du-Var
3 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : La Crau, La Garde, Hyères Est, Hyères Ouest
4 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Besse-sur-Issole, Collobrières, Grimaud, Lorgues, Le Luc, Saint-Tropez
5 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Fréjus, Le Muy, Saint-Raphaël
6 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Le Beausset, Brignoles, Cuers, La Roquebrussanne, Saint-Maximin-la-Sainte-Beaume
7 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Saint-Mandrier-sur-Mer, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages Communes de Sanary-sur-Mer et Bandol
8 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Aups, Barjols, Callas, Comps-sur-Artuby, Cotignac, Draguignan, Fayence, Rians, Salernes, Tavernes
<b>Vaucluse</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription .....	Sans changement
2 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Bonnieux, Cadenet, Cavaillon, L'Isle-sur-la-Sorgue
3 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Bédarrides, Carpentras Sud, Pernes-les-Fontaines
4 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
5 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Apt, Carpentras Nord, Gordes, Mormoiron, Pertuis, Sault
<b>Vendée</b>	Sans changement
<b>Vienne</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription.....	Cantons de : Mirebeau, Neuville-de-Poitou, Poitiers I, Poitiers II, Poitiers VII, Saint-Georges-lès-Baillargeaux, Saint-Julien-l'Ars
2 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
3 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Availles-Limouzine, Charroux, Chauvigny, Civray, Couhé, Gençay, L'Isle-Jourdain, Lusignan, Lussac-les-Châteaux, Montmorillon, Saint-Savin, La Trimouille, Vouneuil-sur-Vienne Commune de La Puye
4 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
<b>Haute-Vienne</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription .....	Cantons de : Ambazac, Châteauneuf-la-Fôret, Eymoutiers, Limoges-La-Bastide, Limoges-Carnot, Limoges Centre, Limoges-Cité, Limoges-Grand-Treuil, Limoges-Le-Palais, Limoges-Panazol, Limoges-Vigenal, Saint-Léonard-de-Noblat
2 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Aixe-sur-Vienne, Châlus, Limoges-Condac, Limoges-Emailleurs, Nexon, Oradour-sur-Vayres, Pierre-Buffière, Rochechouart, Saint-Germain-les-Belles, Saint-Junien Est, Saint-Junien Ouest, Saint-Laurent-sur-Gorre, Saint-Mathieu, Saint-Yrieix-la-Perche

3 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Bellac, Bessines-sur-Gartempe, Châteauponsac, Laurière, Le Dorat, Limoges-Beaupuy, Limoges-Corgnac, Limoges-Couzeix, Limoges-Isle, Limoges-Landouge, Limoges-Puy-las-Rodas, Magnac-Laval, Mézières-sur-Issoire, Nantiat, Nieul, Saint-Sulpice-les-Feuilles
<b>Vosges</b>	Sans changement
<b>Yonne</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription .....	Cantons de : Aillant-sur-Tholon, Auxerre-Est, Auxerre-Nord, Auxerre-Nord-Ouest, Auxerre-Sud, Auxerre-Sud-Ouest, Bléneau, Charny, Coulanges-la-Vineuse, Courson-les-Carières, Saint-Fargeau, Saint-Sauveur-en-Puisaye, Toucy. Communes de : Andryes, Etais-la-Sauvin (issues du canton de Coulanges-sur-Yonne) Monéteau (issue du canton de Seignelay)
2 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Ancy-le-Franc, Avallon, Brienon-sur-Armançon, Chablis, Coulanges-sur-Yonne (moins les communes d'Andryes et d'Etai-la-Sauvin), Cruzy-le-Châtel, Flogny-la-Chapelle, Guillon, L'Isle-sur-Serein, Ligny-le-Châtel, Migennes, Noyers, Quarré-les-Tombes, Saint-Florentin, Seignelay (moins la commune de Monéteau), Tonnerre, Vermenton, Vézelay
3 <sup>ème</sup> circonscription .....	Cantons de : Cerisiers, Chéroy, Joigny, Pont-sur-Yonne, Saint-Julien-du-Sault, Sens-Nord-Est, Sens-Ouest, Sens-Sud-Est, Sergines, Villeneuve-l'Archevêque, Villeneuve-sur-Yonne
<b>Territoire-de-Belfort</b>	Sans changement
<b>Essonne</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription.....	Sans changement
2 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
3 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Arpajon (moins les communes de Bruyères-le-Châtel et Ollainville), Brétigny-sur-Orge, Dourdan, Etréchy, Saint-Chéron
4 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Limours, Longjumeau, Montlhéry, Villebon sur Yvette Communes de : Bruyères-le-Châtel, Ollainville
5 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
6 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
7 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
8 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
9 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
10 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
<b>Hauts-de-Seine</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription.....	Sans changement
2 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement

3 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Bois-Colombes, Courbevoie Nord, Courbevoie Sud (partie située au nord d'une ligne définie depuis la limite de la commune de Neuilly-sur-Seine, par l'axe des voies ci-après : prolongation de l'axe de la rue de l'Abreuvoir, rue de l'Abreuvoir, place Victor Hugo, rue de Bezons et partie située à l'ouest de la ligne de chemin de fer de Paris à Versailles depuis la limite du canton de Courbevoie nord jusqu'à la limite de la commune de Puteaux), La-Garenne-Colombes
4 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
5 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
6 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Courbevoie Sud (partie non comprise dans la 3 <sup>ème</sup> circonscription), Neuilly-sur-Seine Nord, Neuilly-sur-Seine Sud, Puteaux
7 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
8 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
9 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
10 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
11 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
12 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
13 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
<b>Seine-Saint-Denis</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription.....	Sans changement
2 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
3 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Noisy-le-Grand
4 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Le Blanc-Mesnil, La Courneuve, Stains Commune de Dugny
5 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Bobigny, Le Bourget (moins la commune de Dugny), Drancy
6 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Aubervilliers Est, Aubervilliers Ouest, Pantin Est, Pantin Ouest
7 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Bagnolet, Montreuil Est, Montreuil Nord, Montreuil Ouest
8 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
9 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Bondy Nord-Ouest, Les Lilas, Noisy-le-Sec, Romainville
10 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Aulnay-sous-Bois Nord, Aulnay-sous-Bois Sud, Bondy Sud-Est, Les Pavillons-sous-Bois
11 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
12 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
<b>Val-de-Marne</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription.....	Cantons de : Bonneuil-sur-Marne, Champigny-sur-Marne Ouest, Créteil Nord, Saint-Maur-des-Fossés Centre, Saint-Maur-des-Fossés Ouest, Saint-Maur-la-Varenne
2 <sup>ème</sup> circonscription	Sans changement
3 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
4 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement

5 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne Centre, Champigny-sur-Marne Est, Nogent-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne
6 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
7 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Chevilly-Larue, Fresnes, L'Haÿ-les-Roses, Thiais
8 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Charenton-le-Pont, Joinville-le-Pont, Maisons-Alfort Nord, Maisons-Alfort Sud
9 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
10 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
11 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
<b>Val-d'Oise</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription.....	Sans changement
2 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Cergy Sud, L'Isle-Adam, Saint-Ouen-l'Aumône, Viarmes Commune de Neuville-sur-Oise
3 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
4 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
5 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
6 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
7 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Domont, Ecouen, Montmorency, Sarcelles Sud-Ouest
8 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
9 <sup>ème</sup> circonscription.....	Sans changement
10 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Cergy Nord, L'Hautil (moins la commune de Neuville-sur-Oise)
<b>Guadeloupe</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription.....	Cantons de : Les Abymes I, Les Abymes II, Les Abymes III, Les Abymes IV, Les Abymes V, Capesterre-de-Marie-Galante, Grand-Bourg, Morne-à-l'Eau I, Morne-à-l'Eau II, Pointe-à-Pitre I, Pointe-à-Pitre II, Pointe-à-Pitre III, Saint-Louis
2 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : La Désirade, Le Gosier I, Le Gosier II, Le Moule I, Le Moule II, Petit-Canal, Port-Louis, Saint-François, Sainte-Anne I, Sainte-Anne II
3 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Baie-Mahault, Goyave, Lamentin, Petit-Bourg, Pointe-Noire, Sainte-Rose I, Sainte-Rose II
4 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Basse-Terre I, Basse-Terre II, Bouillante, Capesterre-Belle-Eau I, Capesterre-Belle-Eau II, Gourbeyre, Saint-Claude, Les Saintes, Trois-Rivières, Vieux-Habitants
<b>Martinique</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription.....	Cantons de : Le François I, Le François II, Gros-Morne, Le Lamentin I, Le Lamentin II, Le Lamentin III, Le Robert I, Le Robert II, La Trinité
2 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : L'Ajoupa-Bouillon, Basse-Pointe, Case-Pilote, Le Carbet, Le Lorrain, Macouba, Le Marigot, Le Morne-Rouge, Le Prêcheur, Saint-Pierre, Saint-Joseph, Schoelcher I, Schoelcher II, Sainte-Marie I, Sainte-Marie II

3 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Fort-de-France I, Fort-de-France II, Fort-de-France III, Fort-de-France IV, Fort-de-France V, Fort-de-France VI, Fort-de-France VII, Fort-de-France VIII, Fort-de-France IX, Fort-de-France X
4 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Les Anses-d'Arlets, Le Diamant, Ducos, Le Marin, Rivière-Pilote, Rivière-Salée, Saint-Esprit, Sainte-Anne, Sainte-Luce, Les Trois-Ilets, Le Vauclin
<b>Guyane</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription.....	Cantons de : Approuague-Kaw, Cayenne I Nord-Ouest, Cayenne II Nord-Est, Cayenne III Sud-Ouest, Cayenne IV Centre, Cayenne V Sud, Cayenne VI Sud-Est, Matoury, Remire-Montjoly, Roura, Saint-Georges-Oyapock
2 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Iracoubo, Kourou, Macouria, Mana, Maripasoula, Montsinéry-Tonnegrande, Saint-Laurent-du-Maroni, Sinnamary
<b>La Réunion</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription.....	Cantons de : Saint-Denis I, Saint-Denis II, Saint-Denis III, Saint-Denis IV, Saint-Denis V, Saint-Denis VI, Saint-Denis VIII
2 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Le Port I Nord, Le Port II Sud, La Possession, Saint-Paul I, Saint-Paul II, Saint-Paul III
3 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Saint-Louis III-Cilaos, Entre-Deux, Saint-Louis II, Le Tampon I, Le Tampon II, Le Tampon III, Le Tampon IV
4 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Petite-Ile, Saint-Joseph I, Saint-Joseph II, Saint-Pierre I, Saint-Pierre II, Saint-Pierre III, Saint-Pierre IV
5 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Bras-Panon, La Plaine-des-Palmistes, Saint-André II, Saint-André III, Saint-Benoît I, Saint-Benoît II, Saint-Philippe, Sainte-Rose, Salazie
6 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Saint-André I, Saint-Denis VII, Saint-Denis IX, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne
7 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Les Aviron, L'Etang-Salé, Saint-Leu I, Saint-Leu II, Saint-Louis I, Saint-Paul IV, Saint-Paul V, Les Trois-Bassins

**TABLEAU N° 3**

« Tableau n° 1 bis

*Tableau des circonscriptions électorales de Nouvelle-Calédonie  
et des collectivités d'outre-mer régies par l'article 74 de la Constitution*

(Election des députés) »

<b>COLLECTIVITES</b>	<b>COMPOSITION</b>
<b>Nouvelle-Calédonie</b>	Sans changement
<b>Mayotte</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription.....	Cantons de : Acoua, Bandraboua, Dzaoudzi, Koungou, Mamoudzou I, Mamoudzou II, Mtsamboro, Pamandzi
2 <sup>ème</sup> circonscription.....	Cantons de : Bandrele, Bouéni, Chiconi, Chirongui, Dembeni, Kani-Kéli, Mamoudzou III, M'Tsangamouji, Ouangani, Sada, Tsingoni.
<b>Polynésie française</b>	
1 <sup>ère</sup> circonscription.....	Communes de : Anaa, Arue, Arutua, Fakarava, Fangatau, Fatu-Hiva, Gambier, Hao, Hikueru, Hiva-Oa, Makemo, Manihi, Moorea-Maiao, Napuka, Nuku-Hiva, Nukutavake, Papeete, Pirae, Pukapuka, Rangiroa, Reao, Tahuata, Takaroa, Tatakoto, Tureia, Ua-Huka, Ua-Pou
2 <sup>ème</sup> circonscription.....	Communes de : Hitiaa O Te Ra, Mahina, Paea, Papara, Raivavae, Rapa, Rimatara, Rurutu, Tairapu Est, Tairapu Ouest, Teva I Uta, Tubuai
3 <sup>ème</sup> circonscription.....	Communes de : Bora-Bora, Faaa, Huahine, Maupiti, Punaauia, Tahaa, Taputapuatea, Tumaraa, Uturoa
<b>Saint-Barthélemy et Saint-Martin</b>	Circonscription unique
<b>Saint-Pierre-et-Miquelon</b>	Circonscription unique
<b>Iles Wallis et Futuna</b>	Circonscription unique



**TABLEAU N° 4**« Tableau n° 1 *ter**Tableau des circonscriptions électorales des Français établis hors de France*

(Election des députés) »

<b>CIRCONSCRIPTIONS</b>	<b>COMPOSITION</b>
1 <sup>ère</sup> circonscription.....	<p>Circonscriptions électorales (AFE) :</p> <p>Canada : 1<sup>ère</sup> circonscription : circonscriptions consulaires d'Ottawa, Toronto, Vancouver ;</p> <p>Canada : 2<sup>ème</sup> circonscription : circonscriptions consulaires de Moncton et Halifax, Montréal, Québec ;</p> <p>Etats-Unis : 1<sup>ère</sup> circonscription : circonscriptions consulaires d'Atlanta, Boston, Miami, New York, Washington ;</p> <p>Etats-Unis : 2<sup>ème</sup> circonscription : circonscription consulaire de Chicago ;</p> <p>Etats-Unis : 3<sup>ème</sup> circonscription : circonscriptions consulaires de Houston, La Nouvelle-Orléans ;</p> <p>Etats-Unis : 4<sup>ème</sup> circonscription : circonscriptions consulaires de Los Angeles, San Francisco.</p>
2 <sup>ème</sup> circonscription.....	<p>Circonscriptions électorales (AFE) :</p> <p>Belize, Costa Rica, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Salvador ;</p> <p>Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou, Venezuela ;</p> <p>Brésil, Guyana, Suriname ;</p> <p>Argentine, Chili, Paraguay, Uruguay ;</p> <p>Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Cuba, République dominicaine, Dominique, Grenade, Haïti, Jamaïque, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Trinité-et-Tobago.</p>
3 <sup>ème</sup> circonscription.....	<p>Circonscriptions électorales (AFE) :</p> <p>Irlande ;</p> <p>Royaume-Uni ;</p> <p>Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Suède.</p>
4 <sup>ème</sup> circonscription.....	<p>Circonscriptions électorales (AFE) :</p> <p>Belgique ;</p> <p>Pays-Bas ;</p> <p>Luxembourg.</p>
5 <sup>ème</sup> circonscription.....	<p>Circonscriptions électorales (AFE) :</p> <p>Andorre ;</p> <p>Espagne ;</p> <p>Monaco ;</p> <p>Portugal.</p>

6 <sup>ème</sup> circonscription.....	Circonscription électorale (AFE) : Liechtenstein, Suisse
7 <sup>ème</sup> circonscription.....	Circonscriptions électorales (AFE) : Allemagne : 1 <sup>ère</sup> circonscription : circonscriptions consulaires de Berlin, Bonn, Düsseldorf, Francfort, Hambourg ; Allemagne : 2 <sup>ème</sup> circonscription : circonscriptions consulaires de Munich, Sarrebruck, Stuttgart ; Albanie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Hongrie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Pologne, Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Slovénie, République Tchèque, Slovaquie.
8 <sup>ème</sup> circonscription.....	Circonscriptions électorales (AFE) : Italie, Malte, Saint-Marin, Saint-Siège ; Chypre, Grèce, Turquie ; Israël.
9 <sup>ème</sup> circonscription.....	Circonscriptions électorales (AFE) : Algérie ; Maroc ; Libye, Tunisie ; Burkina, Mali, Niger ; Mauritanie ; Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Sénégal, Sierra Leone ; Côte-d'Ivoire, Liberia.
10 <sup>ème</sup> circonscription.....	Circonscriptions électorales (AFE) : Afrique du Sud, Bostwana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie, Zimbabwe ; Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles ; Egypte, Soudan ; Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Somalie ; Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda, Tanzanie ; Bénin, Ghana, Nigéria, Togo ; Cameroun, République centrafricaine, Tchad ; Gabon, Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe ; Angola, Congo, République démocratique du Congo ; Irak, Jordanie, Liban, Syrie ; Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar, Yemen.

11 <sup>ème</sup> circonscription.....	<p>Circonscriptions électorales (AFE) :</p> <p>Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Moldavie, Ouzbékistan, Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine ;</p> <p>Circonscription consulaire de Pondichéry ;</p> <p>Afghanistan, Bangladesh, Inde (sauf circonscription consulaire de Pondichéry), Iran, Maldives, Népal, Pakistan, Sri Lanka ;</p> <p>Chine, Corée du Sud, Japon, Mongolie ;</p> <p>Birmanie, Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Palaos, Philippines, Singapour, Thaïlande, Timor oriental, Vietnam ;</p> <p>Australie, Fidji, Kiribati, Marshall, Micronésie, Nauru, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Salomon, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.</p>
--	--